



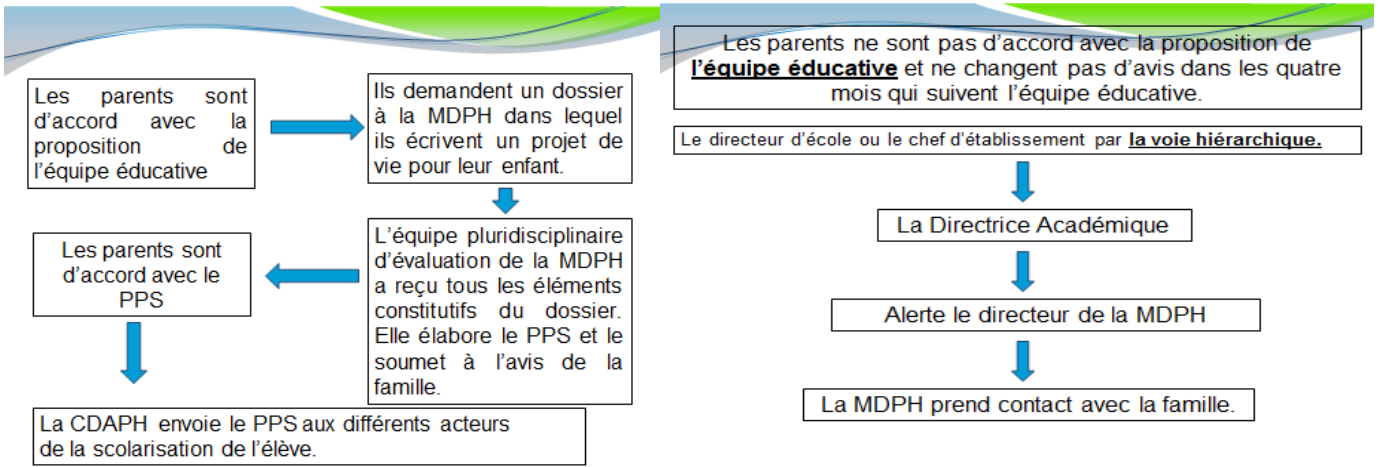
## Procédure d'utilisation de **GEVA-Sco** (Guide d'Evaluation de Scolarisation)

<p><b>L'enfant est <b>inconnu</b> de la MDPH</b></p> <p>Les aides internes proposées jusqu'alors n'ont pas été concluantes <b>et</b> il y a une hypothèse de handicap. (On parlera alors de <b>GEVA-Sco Première Demande</b>)</p>		<p><b>L'enfant est <b>connu</b> de la MDPH</b></p> <p>(On parlera alors de <b>GEVA-Sco Réexamen</b>)</p>	
<b>1</b>	<p><b>Le chef d'établissement organise une Réunion d'Equipe Educative</b></p>	<b>1</b>	<p><b>Suivi ordinaire de la scolarisation :</b></p>
<p>Le formulaire <b>GEVA-Sco 1<sup>ère</sup> demande</b> est disponible sur <b>AGORA</b> (dans le <i>dossier CE1°/GEVA-Sco</i>). Il remplace la feuille jaune des renseignements scolaires. Il est finalisé et présenté aux responsables légaux au cours de cette réunion (après saisie numérique) La partie scolaire pourra être pré-remplie par le(s) enseignant(s) en y intégrant les informations récentes recueillies auprès d'autres partenaires.</p>		<p><u>L'enseignant référent</u> suit, en lien avec la MDPH, l'évolution de la situation des élèves de son secteur. Une ESS est réunie <u>par l'enseignant référent</u> pour un renouvellement de compensation ou dans la perspective d'une modification des modalités de compensation en milieu scolaire (par exemple, une orientation en CLIS pour un élève accompagné par un SESSAD)</p>	
<b>2</b>	<p><b>A l'issue de la Réunion d'Equipe Educative, le Chef d'Etablissement remet en main propre le GEVA-Sco 1<sup>ère</sup> demande aux responsables légaux</b></p>	<b>2</b>	<p><b>L'Enseignant Référent invite les membres de l'ESS (Equipe de Suivi de Scolarisation) qui complète le formulaire GEVA-Sco réexamen pendant cette réunion.</b></p>
<p>Ou leur envoie sans tarder par <u>courrier</u></p>		<p>La partie scolaire du formulaire <b>GEVA-Sco réexamen</b> devra être pré-remplie par le(s) <b>enseignant(s)</b>. Les effets des compensations dans l'environnement scolaire sont examinés, voire évalués, dans ce cadre. Le <b>GEVA-Sco réexamen</b> est finalisé et présenté aux responsables légaux.</p>	
<b>3</b>	<p><b>En fin de Réunion d'Equipe Educative (ou peu après) le Chef d'Etablissement confirme aux parents (par écrit*) que l'équipe éducative leur propose de prendre contact avec la MDPH afin de retirer un dossier intitulé 'Demande de compensation du handicap'.</b></p>	<b>3</b>	<p><b>L'Enseignant Référent transmet le GEVA-Sco réexamen à la MDPH et à la famille</b></p>
<p>* Le <b>modèle de courrier</b> à adresser aux familles est disponible sur <b>AGORA</b> (dans le <i>dossier CE1°/GEVA-Sco</i>).</p>		<p><b>NB : Les éléments complémentaires (médicaux, psychologiques, sociaux...) sont transmis directement à la MDPH par les professionnels concernés.</b></p>	
<b>4</b>	<p><b>Le chef d'établissement transmet le GEVA-Sco 1<sup>ère</sup> demande à la MDPH par voie numérique sous format PDF en 'lecture seule' à : <a href="mailto:gevasco@mdph.cg85.fr">gevasco@mdph.cg85.fr</a></b></p>	<b>4</b>	<p><b>La procédure habituelle de suivi des dossiers par la MDPH reste inchangée.</b></p>
<p>Enregistrer le fichier en le nommant sous ce modèle : <b>141120_Formulaire_Premiere_Demande_NOM_Prenom.pdf</b> <b>Attention : Adobe V.11 nécessaire !</b></p>			
<b>5</b>	<p><b>Le chef d'établissement en transmet une copie, pour information, par voie numérique à l'enseignant référent de son secteur.</b></p>		
<p><b>NB : Les éléments complémentaires (médicaux, psychologiques, sociaux ...) sont transmis directement à la MDPH par les professionnels concernés.</b></p>			

## Et après la Réunion d'Equipe Educative ?

### 1- Les parents sont d'accord :

### 2- Les parents ne sont pas d'accord :



**NB :** Si les responsables légaux n'ont pas fait de démarche de saisine de la MDPH dans les **4 mois** qui suivent la date de Réunion d'Equipe Educative, le chef d'établissement (après s'en être assuré auprès de l'Enseignant Référent du Secteur) signale, par écrit, la situation à l'Inspectrice d'Académie à l'aide du **courrier type** disponible sur **AGORA** (dans le **dossier CE1°/GEVA-Sco**) avec **copie** pour information à l'**IEN** de circonscription (pour le 1<sup>er</sup> Degré)

### Remarques à propos du document GEVA-sco 1<sup>ère</sup> Demande :

- Le formulaire **GEVA-Sco** annule et remplace la « Feuille de synthèse » (IA-Sept.2006) dès lors qu'il y a **hypothèse de handicap**. Dans le cas contraire, une **fiche de compte-rendu de Réunion d'Equipe Educative 'ordinaire'** est disponible sur **AGORA**, sur le **Bloc-Notes des CE1°** et sur le **Site ASH-EC85**.
- Le formulaire **GEVA-Sco** est constitué de **3 parties réunies en 5 pages** :
  - 1°/ Bloc d'identification, page 1/5
  - 2°/ Bloc points saillants liés à la scolarisation, pages 1-2/5
  - 3°/ Bloc observation de l'autonomie, pages 3-4-5/5
- Insister sur les **effets observés** (PPRE, PAI, PAP ou autres aménagements par ex.)
- Préciser vos observations dans la colonne « **Commentaires** » (ne pas seulement cocher)  
**NB :** Commentaires **indispensables en A, B** et **obligatoires en C et D**.
- Rien n'interdit d'ajouter un **CR de la Réunion d'Equipe Educative** ou un **document complémentaire** pour apporter compléments ou précisions.
- **Autonomie** : elle s'observe par rapport à un élève du même âge. Il s'agit de l'autonomie de l'élève face à toutes les situations liées à la scolarisation et pas seulement face aux tâches scolaires. (Même si on utilise le terme « évaluation » dans **GEVA-Sco** il va falloir le dissocier du sens habituel donné à l'évaluation scolaire, il n'y a par exemple pas de référence explicite au Socle Commun dans ce document).  
Même s'il est complexe de prendre une norme d'âge comme référence, il faut comprendre que c'est dans l'intérêt de l'enfant et rester le plus objectif possible dans ses cotations et ne pas hésiter à ajouter des commentaires qui éclaireront les commissions (tous seront lus)